

« Je me suis livré à cette recherche les 28 et 29 novembre derniers. Le 30, a eu lieu l'ouverture du caveau sépulcral en présence de médecins, d'antiquaires, d'artistes et des principales autorités de la ville et de l'arrondissement.

« Comme vous avez pu le reconnaître dans une note insérée dans le journal de la localité¹, nous avons trouvé, dans un caveau parfaitement conditionné, un coffre en bois encore entier et contenant les restes non violés d'un adulte.

« Aucun indice n'a pu nous fixer sur l'attribution précise à donner à ce personnage qui avait environ cinquante ans et que les médecins considèrent comme une femme.

« A côté de ce cercueil bien conservé, gisaient violés et dispersés sur le sol du caveau les restes de trois personnes, dont une doit avoir moins de vingt ans, l'autre de quarante à cinquante ans, la troisième de soixante à soixante et dix ans. Ces derniers restes pourraient convenir à Jean Ango, mort à l'âge d'environ soixante et onze ans; mais aucune preuve matérielle n'est venue corroborer nos conjectures et leur donner la puissance d'une démonstration.

« Force donc a été de nous contenter du doute et de conclure simplement que nous avons bien trouvé le caveau sépulcral de Jean Ango et de sa famille; mais sans pouvoir préciser à qui appartiennent les restes qu'il renferme. Je n'ai pas hésité à faire graver cette indication sur la plaque de marbre qui recouvre la tombe afin que désormais l'incertitude ne soit plus possible, au moins pour ce qui regarde le caveau de la famille Ango.

« Vous trouverez ci-joint un plan géométral du caveau de la chapelle d'Ango et une vue de la sépulture telle qu'elle apparut au moment du soulèvement de la pierre.

« Vous me demanderez peut-être à quelle époque je fais remonter la violation de ces trois sépultures et à quelles circonstances je l'attribue. Il me serait assez malaisé de répondre d'une manière satisfaisante, aucun souvenir de cette profanation n'étant venu jusqu'à nous.

« Deux époques de l'histoire se présentent comme pouvant comporter une pareille imputation : 1562 et 1793. En 1562, on brûla les images, on fondit le cuivre, le plomb, l'or et l'argent de l'église; tout y passa jusqu'à la riche statue de 218 marcs d'argent donnée par Louis XI; mais nous ignorons si l'on viola les sépultures.

« En 1793, des ordres précis, émanés de l'administration de la guerre et des districts, prescrivirent dans toutes les églises de la république française la recherche des plombs cachés dans les tombeaux.

« On peut citer notamment, à ce sujet, la circulaire du ministre de la guerre Bouchotte, datée du 12 prairial an II; un acte de l'administration des domaines du 25 frimaire an II, et les arrêtés des 13 et 17 septembre 1793 ordonnant « d'enlever » des souterrains et des caveaux destinés aux sépultures le fer et le plomb que « l'orgueil et l'aristocratie y avaient accumulés ».

« A-t-on fouillé Saint-Jacques à cette époque? c'est probable, mais nous ne saurions l'affirmer sans preuves positives.

¹ Voir la *Vigie de Dieppe* du 5 décembre 1859.